

**Avant tout renouvellement merci de vérifier la validité de votre carte d'identité**

**Votre carte est prolongée automatiquement de 5 ans** si elle a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Le renouvellement de la carte est possible si vous êtes en mesure de justifier votre intention de voyager **et à condition de ne pas être titulaire d'un passeport valide**, il faudra alors fournir soit :

- Un titre de transport
- Une réservation ou un devis de voyage à votre nom
- Une attestation de l'employeur si vous travaillez à l'étranger
- Une attestation sur l'honneur rédigée par l'utilisateur et circonstanciée
- Plusieurs tickets d'achats effectués dans les pays limitrophes

en complément des autres pièces mentionnées ci-dessous

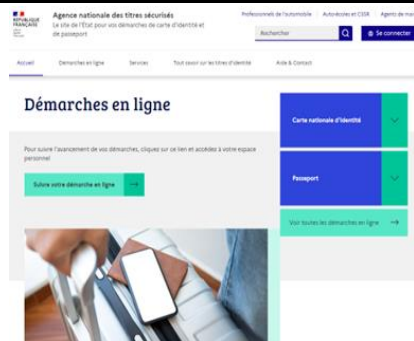
**ETAPE 1**

Complétez la pré-demande, puis imprimez

**ou**

notez le n° de dossier

[www.passeport.ants.gouv.fr](http://www.passeport.ants.gouv.fr)



**ETAPE 2**

Prenez rendez-vous sur le site :

<http://benfeld.fr/cartes-d-identite---passeports.htm>



**Pièces à fournir (originaux demandés)**

PASSEPORT	CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
<input type="checkbox"/> L'ancien passeport (si renouvellement) <input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité	<input type="checkbox"/> L'ancienne carte nationale d'identité (si renouvellement)
<b>TIMBRES FISCAUX :</b> (site ANTS ou <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/">https://timbres.impots.gouv.fr/</a> ou bureau de tabac)	
<input type="checkbox"/> 86.00 € : majeur <input type="checkbox"/> 42.00 € : mineur de 15 ans à 17 ans <input type="checkbox"/> 17.00 € : mineur de moins de 15 ans	<input type="checkbox"/> en cas de perte ou de vol du précédent titre 25.00 €

**DOSSIER DE PASSEPORT OU DOSSIER DE CNI Fournir obligatoirement**

**PHOTO :**

- 1 photo d'identité :  
(récente, moins de 6 mois, bouche fermée, visage dégagé, sans lunettes, sans sourire, pas de fond blanc) – **ne pas découper la photo**

**DOMICILE :**

- Un justificatif de domicile (original) à votre nom de moins d'un an :
  - Electricité, téléphone, eau, redevance ordures ménagères, attestation d'assurance habitation, impôts et taxes d'habitation/foncières
- Si la personne majeure est hébergée, fournir :
  - Une attestation d'hébergement indiquant qu'elle y réside depuis plus de 3 mois
  - Un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
  - Sa pièce d'identité

**MINEUR :**

- La pièce d'identité du représentant légal qui a complété l'autorité parentale
- En cas de garde alternée : un justificatif de domicile (original) et la carte d'identité **des 2 parents**

**EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, D'AUTRES PIÈCES SONT A FOURNIR :**

**PERTE OU VOL :**

- Déclaration de perte (mairie) ou déclaration de vol (gendarmerie ou commissariat)
- Copie d'un document officiel avec photo pour justifier de votre identité : carte vitale avec photo, carte professionnelle, permis de conduire, permis de chasse, etc...

**LA COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE de moins de 3 mois EST A FOURNIR SI :**

- Changement d'état civil : mariage, divorce, changement de nom ou prénom

**PORT DU NOM D'USAGE :**

- En cas de divorce, le jugement de divorce précisant le droit au nom d'usage ou l'autorisation de l'ex-conjoint avec légalisation de la signature
- En cas de veuvage, acte de décès du conjoint ou livret de famille à jour

**EN CAS DE MISE SOUS TUTELLE / CURATELLE**

- Produire le jugement de mise sous tutelle ou curatelle
- Présence et carte d'identité du tuteur, ainsi que la signature du tuteur sur la demande de titre

**MINEUR ET NOM D'USAGE**

- Si vous souhaitez l'apposition des deux noms (père-mère), en nom d'usage, fournir une autorisation des deux parents, ainsi les pièces d'identité des 2 parents.



**Lors du dépôt de la demande :** présence obligatoire du mineur & de son représentant légal

**Lors du retrait :** présence obligatoire du mineur âgé de 12 ans et plus & de son représentant légal

**PAS DE RENOUELEMENT DE CARTE D'IDENTITE :**

- pour changement d'adresse
- si vous êtes en possession d'un passeport en cours de validité